



## Les syndicats de l'Union Nationale de la Santé Privée FO valident l'extension du Ségur pour tous !

Réunie en Commission exécutive à Toulon, le 12 juin 2024, l'Union nationale des syndicats de la santé privée Force Ouvrière a débattu sur le contenu de :

- L'accord du 4 juin 2024 relatif à l'extension du Ségur dans le cadre de la politique salariale en lien avec la négociation sur la CCUE dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif.
- L'accord du 4 juin 2024 définissant les modalités de la négociation relative à la construction d'une Convention collective unique étendue (CCUE) dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif et aménageant à cette fin les dispositions de l'accord « CPPNI » n° 2019-02 du 29 octobre 2019.

Ces deux accords ont été présentés par AXESS et mis à signature jusqu'au 18 juin 2024.

Après avoir reçu et examiné les mandats de ses syndicats, **la Commission exécutive a décidé à l'unanimité de signer l'accord du 4 juin 2024 relatif à l'extension du Ségur** dans le cadre de la politique salariale en lien avec la négociation sur la CCUE dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif, afin de permettre à l'ensemble des exclus du Ségur de bénéficier dès maintenant d'une indemnité forfaitaire de 183 € net par mois. L'Union nationale des syndicats de la santé privée Force Ouvrière, seule signataire du Ségur à la CCN51, prend ses responsabilités et continuera de se battre pour améliorer les conventions collectives.

Refusant toute contrainte mettant à bas le paritarisme et refusant de se voir imposer des accords "miroir", l'Union nationale des syndicats de la santé privée Force Ouvrière ne signera pas l'accord du 4 juin 2024 définissant les modalités de la négociation relative à la construction d'une Convention collective unique étendue (CCUE) dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif et aménageant à cette fin les dispositions de l'accord « CPPNI » n° 2019-02 du 29 octobre 2019.

**L'Union nationale des syndicats de la santé privée Force Ouvrière remercie l'ensemble de ses syndicats pour s'être investis dans cette consultation et pour avoir adressé un mandat clair et précis.**

Toulon, le 12 juin 2024